

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 29 mars 2017

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

Mme GUERE, Mme SAVIGNAC, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. BOUYSSOU, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, M. ROUZE, Mme PROKOFIEFF, Mme VINCLAIR, M. BRUNEL, Mme SARLANDIE, M. DUPUY-BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, M. CHAIGNE, Mme SAINT GENEZ, M. DAUTRY, M. CHARPENTIER, M. GADIOUX

EXCUSES :

Monsieur FABRE

procuration à Jean-Michel BOUSQUET (jusqu'à la délibération n° 164/17)

Madame SEN

procuration à Daniel DUCLOS

Monsieur GHILLAIN

procuration à Monique DARDAUD

Madame VASQUEZ

procuration à Rose SARLANDIE

Monsieur CONTE

procuration à Philippe ROUZE

Monsieur FOURCAUD

procuration à Agnès SAINT GENEZ

Madame AJELLO

procuration à Pierre CHAIGNE

ABSENTS :

Madame FRANCOIS



Madame le Maire : Le procès verbal du conseil du 15 février appelle-t-il des remarques particulières ?

VOTE : UNANIMITE

Tout d'abord, je voudrais vous informer de la disparition de notre ami Thierry DESENY qui est décédé des suites d'une longue maladie. Nous avons une pensée pour sa famille. C'était un de nos colistiers en 2008, qui était très investi dans la vie de la cité, notamment à travers l'ASH Hand ball. Il avait aussi été membre, durant de longues années, de la Commission de Révision des Listes Electorales. Ses obsèques auront lieu vendredi au cimetière à 16h30.

Vous pouvez découvrir sur le mur, une copie du décret d'indépendance du Haillan daté du 9 mars 1867 que nous avons décidé d'afficher, comme les serments de jumelage qui sont derrière vous.

Je vous rappelle que la plateforme des 150 ans est opérationnelle depuis le début du mois de mars, nous avons déjà reçu plusieurs contributions de Haillanais.

Comme nous l'avions annoncé, nous profitons du 150^{ème} anniversaire pour changer notre logo. Celui que nous avions datait de 1992, il avait donc 25 ans et ne correspondait plus tout à fait à nos attentes, en tout cas en terme d'image. Vous allez découvrir le nouveau logo que voici. Il a été choisi par un comité de pilotage qui était composé d'élus de la majorité et de l'opposition. Nous avons reçu plusieurs propositions d'agences de communication et de graphistes indépendants. Après plusieurs réunions, c'est la proposition d'un graphiste indépendant qui a été retenue. C'est ce nouveau logo désormais qui sera déployé sur nos supports de communication.

Nous avons soumis au vote des Haillanais la couleur. Nous avons fait 3 propositions : le bleu, le vert d'eau et le violet. C'est le vert d'eau qui l'a emporté d'une très courte tête. Nous avons eu quelques remontées des associations sportives qui craignaient de devoir changer leurs maillots. Il n'en est rien. Bien évidemment les équipes pourront garder la couleur historique. Dans les autres communes, souvent la couleur du logo et les maillots des équipes sportives n'ont aucun rapport, ou alors il y en a eu un lointain. L'avantage de ce logo, c'est que nous pouvons le décliner dans toute une palette de couleurs différentes. Par exemple, pour le CCAS, ce sera le même logo mais d'une couleur différente.

Ce nouveau logo prendra effet à partir du 1^{er} avril prochain. Cela se fera rapidement sur nos documents papier car nous ne passons pas par un imprimeur. Avec nos imprimantes couleur, nous sortons directement nos documents. Sur les autres supports, cela se fera progressivement. Soit avec des dispositifs d'autocollants aux endroits où nous n'avons pas prévu de changer le support, soit au gré des travaux. Sur les nouveaux panneaux de rue, nous avons anticipé en ne faisant plus apparaître le logo, mais juste la mention « Ville du Haillan ».

Un élément important également, c'est le coût. Nous avons été extrêmement raisonnable car ce logo, accompagné de la charte graphique qui décline ce logo sur l'ensemble de nos supports, a coûté 3440 euros à la commune. Pour vous donner un ordre de référence, à Saint Médard en Jalles, le nouveau logo, avec la nouvelle charte et la refonte de l'ensemble de leurs outils de communication, a coûté 35 000 euros.

Je souhaitais profiter de ce conseil pour faire également un point sur les intrusions et les vols dans les bâtiments publics que nous avons eu à déplorer, notamment fin février. Nos services techniques et la police nationale, ainsi que les élus concernés, ont fait une tournée de l'ensemble de nos bâtiments pour identifier les principaux points de fragilité. Nous avons chiffré un certain nombre d'alarmes sur des salles qui ne sont pas encore équipées ainsi que l'installation de rideaux métalliques sur certains bâtiments, le renforcement de certaines issues de secours.

Nous avons aussi eu recours, pendant plusieurs week-ends, à une société de surveillance sur les deux sites sur lesquels nous avons eu des intrusions et depuis, nous n'avons eu aucun autre fait constaté.

Concernant les intrusions sur la salle Georges Ricart et l'école de la Luzerne, deux mineurs ont été identifiés, mis en examen, déférés au Juge. Ils sont aujourd'hui en liberté sous contrôle judiciaire. La Ville et l'ASH Hand Ball vont se porter partie civile pour obtenir réparation du préjudice. Pour la Ville, cela représente plus de 4 000 euros. On espère que, dans la mesure où seuls deux mineurs ont été incriminés, mais que nous sommes convaincus qu'ils étaient plus nombreux, cela va peut être inciter à ce que les langues se délient car les parents n'ont peut être pas envie de payer la totalité des réparations.

Concernant le chalet du foot, les coupables n'ont pas été identifiés par la police nationale, mais l'enquête suit son cours.

Autre information : j'ai été amenée à prendre un arrêté de fermeture administrative de l'établissement CHAI NOUS suite au passage de la commission de sécurité. En effet, lors de cette visite, de très nombreux problèmes de sécurité incendie sont apparus et également un problème de non-conformité de la déclaration pour les ERP qui avait été faite et l'activité réelle. L'activité initiale qui était de la restauration correspondait bien à la déclaration qui avait été faite, mais les faits ont montré que l'activité avait quelque peu déviée vers des soirées et des animations dansantes et là, ce n'est pas la même catégorie d'ERP. L'arrêté précise bien que la réouverture de cet établissement ne pourra intervenir qu'à condition que les travaux de mise aux normes soient réalisés, et surtout, que le dossier ERP soit conforme à l'activité réelle de cet établissement.

Autre information, vous l'avez sans doute lu dans la presse, j'ai fait parvenir un courrier à Monsieur le Préfet en date du 1^{er} mars pour l'alerter sur les très nombreuses anomalies que nous avons constatées dans le dossier soumis à la concertation pour la desserte du tramway de Saint Médard en Jalles. Pour l'instant, je n'ai pas eu de réponse. Il me semblait important de tracer les doutes que nous avons sur le contenu de ce dossier en cas de déclaration d'utilité publique.

Dernier point, vous pourrez trouver auprès de notre Directeur Général des Services le rapport 2016 sur l'avancement de la mutualisation.

Monsieur DUPUY-BARTHERE : Je tenais à apporter quelques précisions concernant les actes de vandalisme qui ont eu lieu sur la commune. Pour éviter toute rumeur, les actes de délinquance ont augmenté sur l'ensemble de la Métropole, mais il faut noter très clairement que Le Haillan est la commune sur laquelle le taux de délinquance et de vandalisme est le plus bas sur la Métropole.

Quand vous êtes témoin de choses qui vous paraissent suspectes, il ne faut pas hésiter à prévenir immédiatement les services de Police en composant le 17, et ne pas attendre pour porter plainte ou pour signifier aux services de Police les actes constatés.

Monsieur CHAIGNE : Les mineurs interpellés sont-ils habitants de la Commune ?

Madame le Maire : Oui, ce sont deux jeunes Haillanais qui ne sont ni Roms ni Afghans...

Monsieur CHAIGNE : L'arrêté administratif de fermeture que vous avez pris pour l'établissement CHAI NOUS est de quelle durée ?

Madame le Maire : Jusqu'à ce que tout soit régularisé. Cela suppose qu'ils aient fait les travaux et qu'ils nous déposent un dossier ERP en bonne et due forme. Aujourd'hui cette demande de changement d'ERP, nous ne l'avons pas reçue. Il y a ensuite un délai d'instruction qui n'est pas de notre fait. Cela peut prendre plusieurs mois.

Monsieur GADIOUX : Je tenais à dire que sur les chiffres de la délinquance, ce sont des chiffres officiels. On sait très bien qu'il existe, entre les chiffres officiels et les chiffres gris, une nette différence. Le chiffre gris est la différence entre le chiffre constaté réellement et le chiffre des plaintes déposées auprès des services de sécurité.

Madame le Maire : Tout à fait, et c'est pour cette raison que nous incitons les Haillanais à déposer plainte, pour que cet écart n'existe pas. L'objectif est d'avoir des chiffres aussi fiables que possible.

Nous ne disposons pas à l'heure actuelle des chiffres dont dispose la Police mais nous avons signé une convention avec la police nationale à ce sujet pour avoir des chiffres mensuels.

Monsieur GADIOUX : Perdre une demi-journée pour aller porter plainte pour un véhicule visité, c'est très désagréable.

Concernant la problématique de CHAI NOUS, il me semble que l'opposition vous avait fortement alerté sur la dérive de leurs activités et nous sommes très contents de voir que vous avez pris cet arrêté.

Madame le Maire : Quand vous m'aviez alerté, c'était plus pour des problèmes de nuisances sonores. Or, les travaux avaient été faits. Depuis plusieurs mois, je n'avais aucune remontée des riverains.

Là, c'est vraiment un problème de non-conformité à la réglementation, alors que dans le premier cas, c'était essentiellement un problème de nuisances sonores.

Monsieur CHAIGNE : Il y avait aussi un problème de licence...

Madame le Maire : Cela avait été régularisé, ils étaient tout à fait conformes à la réglementation de ce côté-là.

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

Communications de Madame le Maire :

- En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

De signer les conventions d'ouverture et de fonctionnement de compte avec la société CHRONODRIVE pour les structures municipales suivantes :

- ALSH Maternel APS Luzerne
- ALSH Élémentaire APS Centre
- CME CLAE Tauzins
- CLAE Luzerne CLAE Centre
- Jeunesse RANCH
- Vie Associative

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets de chaque structure

De renouveler pour 2017, l'adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport pour un montant de 225 €

De renouveler pour 2017, l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages fleuris, vu la participation de la ville du Haillan à ce concours, pour un montant de 400 euros.

De renouveler pour 2017, l'adhésion à l'Association des Maires de Gironde pour un montant de 2667,43 €

N° 158/17 – BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE – APPROBATION

Rapporteur : Madame le Maire

Monsieur CHAIGNE : Est-ce que les autres communes votent la même délibération ?

Madame le Maire : Cela a été proposé à l'ensemble des communes par les services de la Métropole. Je ne sais pas quelle sera la décision qui sera prise par l'ensemble des communes.

Monsieur BOUYSSOU : Bien entendu, Europe Ecologie Les Verts que nous sommes, soutenons le tram bus. BHNS est un sigle extrêmement pénalisant. Tout ça pour vous préciser que sur Bayonne, le tram bus vient d'être choisi et que c'est un véhicule 100 % électrique. Je pense qu'il faudra que Bordeaux Métropole travaille là-dessus. Le Bus à Haut Niveau de Service, c'est 5 fois moins cher au kilomètre que la ligne de Tramway, ligne D. Bien entendu, ce projet est un projet structurant et devrait révolutionner les transports en commun sur notre secteur Nord-Ouest de l'agglomération.

Madame le Maire : Concernant le nom, il y a un comité de pilotage qui a été mis en place au niveau de la Métropole. Il y a quelques mois il y avait eu un appel à la population pour proposer des noms pour ce futur BHNS. Normalement, le nom devrait être donné avant cet été.

Pour le matériel, les élus ont été sollicités pour faire partie d'un jury permettant le choix du matériel, sachant que le souhait de la Métropole est de prendre un matériel aussi écologique que possible. Sur la partie bus électrique, ça semble compliqué, compte tenu de la longueur de la ligne et des équipements que cela nécessiterait en terme d'investissement pour recharger les bus.

Monsieur CHAIGNE : Quand Monsieur BOUYSSOU parle de 5 fois moins cher, peut être pour l'investissement, mais si on parle aussi en coût de fonctionnement, on n'est plus dans cette proportion.

Monsieur BOUYSSOU : On ne va pas rentrer dans une polémique, mais il est évident que quand vous avez un tramway de 300 places qui circule avec 30 personnes à bord, ça coûte bien plus cher que le bus....

VOTE : UNANIMITE

**N° 159/17 CONVENTION - ŒUVRE REFUGE PERIURBAIN – APPROBATION -
AUTORISATION**

Rapporteur : Madame le Maire

VOTE : UNANIMITE

**N° 160/17 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL /
PROGRAMMATION SCENE D'ETE 2017 – LE HAILLAN EST DANS LA PLACE -
AUTORISATION**

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

VOTE : UNANIMITE

**N° 161/17 – AXE VERT – CHEMINEMENT PIETONNIER ET CYCLABLE – DESSERTE DU
POLE D'ECHANGE TRAM – ACQUISITION PARCELLE AW153**

Rapporteur : Monique DARDAUD

VOTE : UNANIMITE

N° 162/17 – AXE VERT – CHEMINEMENT PIETONNIER ET CYCLABLE – DESSERTE DU POLE D’ECHANGE TRAM – ACQUISITION PARCELLE AW386

Rapporteur : Monique DARDAUD

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : J’en profite pour vous dire que nous avons officiellement signé chez le notaire et que nous sommes propriétaires de la maison Grosselle que nous destinons à un bar brasserie.

N° 163/17 – ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE MAGUDAS (Rond Point Rue des Berles) – CONVENTION DE MODALITES FINANCIERES DE PRISE EN CHARGE PAR BORDEAUX METROPOLE, D’OUVRAGES DE COMPETENCE COMMUNALE

Rapporteur : Jean Michel BOUSQUET

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : Je rappelle que l’aménagement de ce rond-point est fait dans le cadre de la sécurisation de l’avenue de Magudas qui est la voie sur la commune la plus fréquentée en terme de trafic automobile et la plus accidentogène. Sur la première partie, entre le petit rond-point des Satellites et le rond-point de la Morandière, ont été installés un séparateur central et un séparateur pour la piste cyclable. Les premières remontées que l’on a de la part des cyclistes sont excellentes. Cela va être peint avec de la peinture réfléchissante pour la nuit. Si vous l’avez emprunté, vous avez remarqué que cet équipement incite à « lever le pied », c’était le but.

N° 164/17 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DU HAILLAN ET LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA CONSULTATION D’INFORMATIONS DE LA BASE ALLOCATAIRES DE LA CAF DE LA GIRONDE

Rapporteur : Jean Michel BOUSQUET

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : On a juste un petit regret, on l’avait évoqué en commission, c’est vrai que CAFPRO n’était pas très sécurisé mais présentait l’avantage, pour l’ensemble des personnels qui travaillaient dans le domaine du social, d’accéder à des données relativement riches sur les allocataires. Ce ne sera plus le cas aujourd’hui et nous trouvons cela un peu regrettable, notamment pour nos conseillères en économie sociale et familiale qui font un vrai travail de terrain, de suivi des Haillanais qui sont en difficulté. C’est le seul regret qu’on peut avoir car d’un point de vue informatique, c’est beaucoup plus performant que l’ancien système. On espère juste que ça ne pénalisera pas trop le travail de nos conseillères en économie sociale et familiale.

N° 165/17 – CONVENTION ENTRE LA VILLE D’EYSINES ET LA VILLE DU HAILLAN : UTILISATION DE LA SALLE DE RECUEILLEMENT D’EYSINES

Rapporteur : Jean Michel BOUSQUET

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : C’est ce qu’on appelle de la mutualisation.

Monsieur CHAIGNE : Les Haillanais s'adresseront à la Mairie du Haillan ?

Monsieur BOUSQUET: C'est toujours le service état-civil et de la gestion des cimetières qui accueillera les personnes et gèrera le planning avec le service homologue de la Ville d'Eysines.

N° 166/17 - FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2017- DÉCISION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Madame le Maire : C'est tout à fait conforme à nos engagements en début de mandat. Nous avons dit que nous n'augmenterions pas les taux pendant toute la durée du mandat. Nous nous y tenons, même si c'est parfois difficile, ça nous oblige à être ingénieux pour gérer au mieux les ressources de la commune, mais nous tenons nos promesses.

Monsieur CHAIGNE : Nous nous abstiendrons sur cette délibération pour deux raisons : la première, c'est le niveau d'imposition au Haillan. Comme nous l'avons déjà signalé en décembre lors du vote du budget primitif, le ratio imposition directe sur population, c'est 76 % plus élevé au Haillan que la moyenne de la strate des communes équivalentes. 824,50 € pour Le Haillan, contre 468 €.

La seconde, c'est l'augmentation prévue des recettes fiscales due à la dynamique des bases. Dans le contexte actuel, un candidat à l'élection présidentielle veut supprimer la taxe d'habitation, car soit-disant injuste. Il aurait été judicieux de diminuer légèrement les taux pour au moins compenser l'inflation. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

Madame le Maire : Le niveau d'imposition élevé, c'est vrai. Nous sommes dans la moyenne plutôt supérieure de la Métropole, c'est incontestable, mais il ne faut pas être borgne. Quand vous regardez les taux d'un côté, il faut aussi regarder les services qu'on propose aux Haillanais. Et quand vous comparez ce que peuvent proposer des villes avec des taux moins élevés, c'est probablement sans commune mesure. Il faut rencontrer les nouveaux arrivants, les retours qu'ils font, c'est vraiment ça : « oui c'est un peu cher, mais par contre, on a tout à disposition ». On a tout ce qu'il faut pour la petite enfance, pour les écoles, en matière culturelle, en matière associative, la Commune est bien entretenue, on a tout un tas de services dans le domaine du social, et pleins de dispositifs qui n'existent pas sur d'autres communes. Quand on compare, il faut aussi comparer l'autre versant, pas uniquement les taux, même si vous avez raison, nous sommes plutôt dans la moyenne supérieure.

Là où je vous rejoins, c'est que la taxe d'habitation est probablement injuste, mais il n'est pas de mon pouvoir de faire cette réforme. On sait très bien que les bases datent des années 70 et que chaque gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, a déterré le dossier, a regardé, mais c'est une telle bombe à retardement que tout le monde réenterre le dossier. Ce qui est injuste, ce n'est pas la taxe d'habitation, mais la base de calcul. Sans doute que la taxe d'habitation et les autres taxes auraient besoin d'un solide dépoussiérage parce qu'il n'est pas normal que des gens qui habitent des appartements par exemple à Edmond Rostand, payent parfois des taxes plus élevées que des gens qui habitent dans des grandes maisons anciennes sur Le Haillan. La taxe en elle-même n'est pas injuste puisqu'elle sert à financer les services de proximité, par contre la manière dont elle est calculée, incontestablement, est injuste. J'espère bien que le candidat qui a fait cette proposition tout à fait saugrenue ne sera pas élu.

Monsieur BOUSQUET: Juste pour apporter quelques éléments chiffrés et factuels : les compensations réalisées sur la taxe d'habitation se font sur une base de 1991. L'augmentation est de +

1,6% à ce jour : le 0,4 (la revalorisation nationale) est certaine, les 1,2 restent prévisionnels.

Quand on prend la dynamique des bases, c'est abstrait parce que c'est comptable, mais derrière, il y a une réalité physique qui est l'évolution de la population. Comme le disait Madame le Maire, on a un niveau de service qui correspond à nos recettes de fonctionnement, ce qui veut dire que les recettes liées à ces 3 taxes servent à financer les services mis à la disposition de la population. J'insiste sur les efforts de gestion qui sont faits par l'ensemble des services, et les services reflètent les recettes, avec quelques nuances sur les 3 taxes. Pour revenir sur la taxe d'habitation qui est la taxe qui frappe la totalité de la population haillanaise, si on compare le taux 2017 avec les autres communes de l'agglomération de Bordeaux Métropole, le taux du Haillan est à 19,97 %, la moyenne de la Métropole est à 20,61 %, nous nous positionnons en 9^{ème} place sur 28 communes. Je ne pense pas qu'avec le niveau de service on soit à la 9^{ème} place par rapport aux services proposés à la population. Vous savez, Monsieur CHAIGNE, aussi bien que moi, que les chiffres, on leur fait dire ce que l'on veut mais quand on les prend objectivement, ils ne mentent pas. Parallèlement à ça, certains éléments n'ont pas été mis en œuvre par la Commune du Haillan concernant notamment la majoration de 30 %, comme certaines communes, sur les résidences secondaires, afin d'éviter les surtaxes complémentaires, la notion de résidence secondaire recouvrant aussi les problématiques de succession et autres qui ne sont pas forcément que des villégiatures.

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions

N° 167/17 – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF «LA SOURCE» AU HAILLAN

Rapporteur : Daniel DUCLOS

VOTE : UNANIMITE

N° 168/17 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A PASSER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TERRITORIAL

Rapporteur : Daniel DUCLOS

VOTE : UNANIMITE

N° 169/17 - REVALORISATION DE LA PRIME ANNUELLE ATTRIBUEE AUX AGENTS TITULAIRES, STAGIAIRES ET CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DE LA VILLE DU HAILLAN.

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Monsieur CHAIGNE : Vous savez que nous ne partageons pas votre vision discriminatoire vis-à-vis des assistantes maternelles. L'année dernière, vous nous aviez dit que d'ici fin 2016 vous remettriez tout le régime des primes à plat. Où en êtes-vous ?

Madame le Maire : Effectivement c'est en cours mais il y a un certain nombre de personnels qui en sont exclus, et c'est le cas de nos assistantes maternelles. Elles ne sont pas concernées par le dispositif. Vous savez que leur prime est figée suite à la décision qui avait été prise dans les années 80, nous ne pouvons pas déroger, malheureusement, à ce système. Je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est regrettable. Je regrette aussi de ne pas pouvoir donner une prime plus importante à l'ensemble de mes

agents parce qu'ils ne sont pas très bien payés, mais malheureusement on est dans un carcan juridique qui ne nous permet pas de faire d'effort supplémentaire.

Monsieur CHAIGNE : Nous avons déjà eu ce débat sur la prime figée que la Mairie de Mérignac a outrepassé...et vous deviez voir avec eux comment ils avaient fait et quelles seraient les solutions.

Madame le Maire : Ils se sont affranchis

Monsieur CHAIGNE : Et vous n'avez pas l'intention de vous affranchir...

Madame le Maire : Non, j'ai un goût du risque modéré...

Monsieur CHAIGNE : Vous n'allez pas me dire que le Maire de Mérignac a pris un gros risque...

Madame le Maire : Il gère comme il l'entend. Moi je préférerais que ce soit le statut des assistantes maternelles qui soit revu, ce serait un travail de fond à mener, j'espère que ce sera le cas. Je m'en tiens à ce qui avait été décidé à l'époque et malheureusement, je le regrette mais je ne peux pas y déroger.

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions

N° 170/17 - NOUVEAU RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

Rapporteur : Patrick MERIAN

Monsieur GADIOUX : Le groupe d'opposition votera POUR cette délibération et nous vous remercions d'adopter le principe de l'utilisateur-payeur que vous réfutez depuis plusieurs années. Encore quelques petits efforts et vous pourrez peut être éventuellement envisager une baisse de la fiscalité des Haillanais.

Madame le Maire : Nous n'avons jamais réfuté totalement le principe de l'utilisateur-payeur, mais c'est vrai qu'il y a peut être des choses sur lesquelles le contribuable peut contribuer. C'est le cas par exemple des repas à la cantine de vos enfants... mais on ne peut pas le faire sur tout. Là c'est un service qui reste marginal, c'est difficile de le comparer, par exemple, avec la restauration scolaire.

Il nous semblait légitime d'encadrer ce service parce qu'on a eu quelques administrés qui ont abusé de ce service et nous n'avons pas revu la tarification depuis plus de 10 ans. Nous n'augmentons pas les impôts, mais de temps en temps nous sommes obligés de nous adapter à nos dépenses. En tout cas, je suis ravie que cela vous plaise.

VOTE : UNANIMITE

N° 171/17 ENTRETIEN DES TROTTOIRS - DECISION

Rapporteur : Patrick MERIAN

Madame SAINT GENEZ : J'avais trouvé excellente l'idée de la Mairie de semer quelques plantes devant chez moi, là où j'ai de la terre. Par contre j'ai trouvé un nouveau mode de désherbage très écologique, c'est la mamie avec son sac en plastique. Car dès que les plantes ont fleuri, elle est venue me les piquer. Au départ l'idée était bonne... mais les mamies sont dangereuses...

Madame le Maire : Oui, il faut se méfier des mamies... la délinquance n'est pas toujours là où on croit...

Mais c'est vrai qu'il y a des espaces sur la Commune où cela a été ensemencé pour que les gens puissent venir cueillir des fleurs.

Pour aller dans le sens de Madame SAINT GENEZ, il nous est arrivé parfois de faire des plantations sur des massifs et curieusement de voir disparaître ces plantations le lendemain matin et de les retrouver sur des balcons des gens. Nos avons même eu un administré qui nous a dit « c'est payé avec mes impôts, c'est à moi ! ». Il y a encore beaucoup de travail à faire sur le civisme...

Monsieur CHAIGNE : Juste pour abonder dans votre sens, il y a aura beaucoup d'information à faire sur l'entretien des trottoirs et le rappel de la réglementation.

Madame le Maire : Oui, les gens ont tendance à se reposer sur la collectivité. Nous avons eu des CRIQ sur la gestion différenciée, on a déjà pas mal expliqué, mais on pense que c'est un travail qui va prendre plusieurs années car c'est un vrai changement d'habitudes de fond auquel les administrés ne sont pas forcément habitués. Pour vous rassurer, les autres communes qui sont parties sur ce type de dispositif ont rencontré les mêmes difficultés, il faut plusieurs années avant que ça ne rentre dans les mœurs.

Madame SAINT GENEZ : Petit message à l'attention des jardiniers, évitez de planter des épis, car quand on a des animaux... par exemple ça se met dans les oreilles des chiens, honnêtement, je peux vous dire qu'on a passé la tondeuse...

Madame le Maire : On le signalera à nos jardiniers, c'est noté.

VOTE : UNANIMITE

N° 172/17- DEMANDE DE SUBVENTION A BORDEAUX METROPOLE DANS LE CADRE DE LA FICHE DU CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT N°30 « JARDINS PARTAGES ET POTAGERS URBAINS COLLECTIFS »

Rapporteur : Patrick MERIAN

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : Je vous rappelle que samedi aura lieu ANIMASIA, ne soyez pas surpris, on va avoir entre 7000 et 8000 jeunes habillés en Pikachu dans les rues de la Ville. Ca va être un grand moment. C'est la 5^{ème} édition et on espère que cela aura autant de succès que les éditions précédentes. On se donne rendez-vous pour le prochain conseil municipal au mois de Mai.

Monique DARDAUD
Secrétaire de Séance

Andréa KISS
Maire du Haillan

